

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 2 avril 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

Le deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire.

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Michel ESCOFFIER, Séverine LIETSCH, Eric BOUVARD, Alain JOUBERT, Véronique BENEZECH, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Christian JEAN, Philippe COMBET, Hélène BONETTI, François POIRIER, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Alexandre DONABEDIAN, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Axel BACHELARD, Gaëlle CHAMBARD

Pouvoirs : néant

Absents excusés : néant

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 26/03/2026

**Délibération n° 2026-21 SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise) -
désignation des délégués**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Sigerly pour les compétences « éclairage public » et « dissimulation coordonnée des réseaux ».

Il expose qu'en application de l'article 6.2 des statuts du Sigerly, les Conseils Municipaux désignent en leur sein un délégué titulaire et un délégué suppléant.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2026

Application agréée e-legalite.com

99_DE-059-216902841-20260402-202621-DE

Il rappelle qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, les nominations se font à bulletin secret sauf si le Conseil à l'unanimité y renonce ou si une seule candidature est déposée pour chaque poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,


Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-0003 du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du Sigerly,

Considérant que chaque commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant,

Article 1 : Désigne, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret, les représentants de la commune de Montanay suivants :

- Délégué titulaire : Patrice COEURJOLLY
- Délégué suppléant : Jean-Pierre BARLET

A Montanay, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Patrice COEURJOLLY
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr **Mise en ligne le :** 10/04/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-003-210302041-20260402-202621-DE